

A propos des vallées pyrénéennes

« Il se forme, d'espace en espace, dans ces monstrueuses montagnes de très belles vallées » s'étonnait Mme de Motteville au milieu du XVII^{ème} siècle. « Il est vrai, renchérisait un siècle plus tard l'abbé d'Expilly, que les montagnes dont le haut pays est rempli, y présentent des horreurs presque continuelles ; mais elles y sont mêlées de vallées si belles, si riantes que l'ensemble forme un tableau des plus variés et des plus frappants, ombré des horreurs des montagnes qui le font ressortir d'une manière bien avantageuse »... Ces deux témoignages résument l'impression dominante des voyageurs découvrant les Pyrénées ; ils ont le sentiment d'accéder à la fois, à l'Enfer lorsqu'ils aperçoivent les plus hauts sommets, et au Paradis, dès qu'ils pénètrent dans l'une des profondes vallées de la chaîne.

Au cours des siècles, un vrai palmarès s'établit. Ramond s'enthousiasme pour le Val d'Azun dont les habitants, selon lui, ont su mieux conserver leurs particularismes que dans les vallées voisines. Le pasteur Cadier n'a pas de mots trop flatteurs pour décrire la vallée d'Aspe et ses habitants, tout comme l'économiste Michel Chevalier à propos de l'Andorre : « un nouveau monde à découvrir ». Dans ce concert de louanges, la palme revient à la vallée de Campan : « J'ai beau comparer ce que je vois avec mes souvenirs, s'exclame E. de Jouy, en aucun lieu de ce globe, que j'ai tant parcouru, je n'ai rencontré cette variété d'objets enchanteurs ».

Il est facile de comprendre cet engouement pour un élément essentiel du paysage et de la vie pyrénéenne. La vallée, dans l'imaginaire collectif, c'est tout à la fois le Pays de cocagne et l'île de Robinson Crusoë. Généralement orientée, sur le versant nord, dans le sens transversal, et se terminant de ce fait par une muraille ou par un col très élevé, elle forme un monde clos dans lequel, depuis la nuit des temps, les hommes se sont

organisés pour vivre de manière la plus autonome possible. Tout semble avoir été calculé –notamment par l'édification de terrasses méticuleusement entretenues- pour que les cultures grimpent très haut sur les versants, et soient bien diversifiées. De même, les hommes ont minutieusement réglé l'accès des troupeaux aux grandes zones de pâturages, qui s'échelonnent à différentes altitudes -prairies inférieures, pâturages intermédiaires, puis estives- et, souvent, qui se prolongent sur l'autre versant dans une vallée voisine. Des accords spéciaux ont été passés –les « lies et passeries »- entre vallées françaises et espagnoles. Depuis 1375, chaque 13 juillet, par exemple, des élus de la vallée de Barétous et de Roncal renouvellent le traité en prononçant la formule « Paz abant » (paix dorénavant) et en superposant leurs mains sur la pierre Saint-Martin...

Comment ne pas voir dans ces entités presque autarciques, où les rythmes de vie des personnes et des bêtes sont minutieusement codifiées, de petits Etats ou, comme aiment à l'écrire certains voyageurs enthousiastes, de petites « républiques » ? Les vallées sont, pour la plupart, dotées de structures représentatives capables de gérer des biens indivis étendus (jusqu'à 90% de leur superficie), variés (forêts, fougères, pâturages...), et sources de revenus importants (eaux thermales, mines de fer...). Les autorités qui président à leurs destinées sont recrutées parmi les chefs de famille désignés par les différentes communautés villageoises de la vallée. En Andorre, le *Consell de la Terra* –créé en 1419- est formé par deux consuls et deux conseillers de chacune des six paroisses. En Val d'Aran, 13 personnes siègent au *Conseilh generau* ... Les lieux de réunion sont très variables : un cloître (celui de St-Savin en Lavedan), une sacristie (le « Sagramy » à Bielle en Ossau) ou, tout simplement, les ombrages de tilleuls séculaires (Aspe).

Les conseils valléens ne se bornent pas à réglementer l'accès aux pâturages ; ils doivent, aussi, conduire la « politique extérieure » des ces Etats au petit pied, en traitant avec les vallées voisines et avec les représentants des puissances suzeraines (comtes, rois...) toujours prêtes à grignoter les privilèges (retranscrits parfois dans des chartes appelées « fors ») et à exiger impôts nouveaux et charges militaires. Procès et batailles rangées ponctuent l'histoire de chacune des

vallées. En 1665, les habitants des vallées du Lavedan se placent derrière l'entrepreneur Audijos, pour refuser l'extension de l'impôt sur le sel. 6000 à 7000 valléens n'hésitent pas alors à prendre les armes, soutenus par leur clergé, et attendent de pied ferme les troupes royales à l'entrée des principales vallées ! « Chaque vallée, observe Henri Cavallès, était comme une terre libre, où le suzerain n'était pas tout à fait chez lui. Dans le pays d'Aspe, le vicomte n'entrait jamais sans exiger deux otages qui répondaient de sa sécurité personnelle ». C'est pour éviter les conflits opposant des vallées voisines sur des questions de pâturage, que se multiplient les traités de « lies et passeries » qui, à compter du XVIème siècle, tendent à devenir des conventions de caractère international avec des clauses commerciales et surtout politiques conférant aux vallées une stricte neutralité dans les guerres entre la France et l'Espagne.

Mais ne faisons pas pour autant des vallées pyrénéennes de perpétuels champs de bataille. Comme aiment à le souligner les voyageurs des XVIIIème et XIXème siècles, ce sont, avant tout, de vastes communautés humaines qui s'adonnent aux tâches agricoles et surtout pastorales avec opiniâtreté et méthode. Le réseau d'irrigation dense et ingénieux édifié par les habitants de la vallée de Campan, qui permet d'opulentes récoltes de foin, enthousiasme les étrangers. Avec le même ravissement, ces derniers découvrent la diversité des modes de vie et des coutumes qu'ils exagèrent souvent en prêtant aux habitants de chaque vallée des mœurs spécifiques. En réalité, les différences sont formelles et tiennent à des particularismes –plus ou moins appuyés– dans le langage, la préparation de certains plats, les chants, les danses et, surtout, les vêtements. Les albums consacrés aux costumes ne tardent pas à foisonner et à donner leurs lettres de noblesse à Harding, Pingret, Ferrogio, Eugène Devéria ou Gavarni. Les visiteurs se pressent à la sortie de la messe dominicale de Bethmale pour admirer l'harmonie et les coloris des vêtements et les fameux sabots à bouts très effilés, caractéristiques des habitants de cette vallée ariégeoise.

Les étrangers sont également frappés par la multiplicité des « chapelles et des images de Notre-Dame ». Chaque vallée a son oratoire de prédilection

avec sa statue miraculeuse et son pèlerinage. La notoriété de beaucoup de ces sanctuaires est purement locale, comme les huit oratoires de la petite Neste d'Aure ; mais quelques uns sont vénérés par plusieurs vallées, tels les sanctuaires de Font-Romeu ou de Héas en vallée de Barèges. Si chaque vallée a ses saints, elle a aussi ses diables, ses fées, ses géants, ses nains et ses farfadets qui peuplent les sommets, notamment les monts de La Rhune et du Canigou.

Ce bel ordre n'était pas pour autant immuable. Après une période où l'on put croire qu'allait se construire sinon un Etat pyrénéen, du moins une fédération de vallées pyrénéennes, avec la signature du fameux traité du plan d'Arrem en 1513, on assista au contraire à un affaiblissement des structures valléennes. Rois de France et d'Espagne rognèrent leurs privilèges et leur autonomie ; certaines communautés villageoises qui les composaient eurent à cœur de rompre l'indivision pour prendre leur indépendance ; tel fut le cas, par exemple, du Castillonnais par rapport au Couserans ou de la Vallée de Carol en Cerdagne. Néanmoins, malgré cet amenuisement du pouvoir valléen, malgré les coups portés par la Révolution et l'Empire qui ne reconnaissaient pas l'indivision, se maintinrent des structures de gestion collective, qui officiellement reconnues en 1837 par l'Etat français, prirent le nom de « syndicats de vallées ».

Depuis cette date, les « syndicats » ont continué à gérer les biens indivis qui restaient à leur charge ; ils ont souvent reconduit les accords de compascuité entre vallées françaises et avec les vallées espagnoles, mais ils n'ont plus les pouvoirs et l'autorité d'antan. Il leur faut désormais composer avec les Etats nationaux, les communes et les associations. Il leur faut affronter des problèmes écologiques et de protection du patrimoine à propos desquels les populations valléennes sont souvent partagées : établissement d'un parc naturel, percement de tunnels, construction d'autoroutes, réintroduction de l'ours... Loin de baisser les bras, les Pyrénéens, forts de leur longue expérience communautaire, tentent d'inventer de nouvelles structures participatives, comme l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn (voir encadré). La longue histoire de l'autogestion des vallées pyrénéennes n'est certainement pas close.

VALLEES PYRENEENNES ET NOUVELLE GOUVERNANCE

En 1994 a été mise en place l'*Institution Patrimoniale du Haut-Béarn* (IPHB), qui regroupe des communes des vallées de Barétous, d'Aspe et d'Ossau, et comprend deux instances principales : le *Conseil de gestion patrimoniale* rassemblant des élus et des membres de la société civile des vallées (bergers, chasseurs, exploitants forestiers...) ; et le *Syndicat mixte du Haut-Béarn*, composé des délégués de chaque commune. Construite, au départ, pour tenter de régler la question des ours, et pariant sur la possibilité de concilier développement et environnement, elle a su mener à bien de nombreuses opérations : aménagements agro-pastoraux, relance de l'exploitation forestière, gestion cynégétique en partenariat avec les chasseurs... En dépit de difficultés de fonctionnement dus, en partie, au désengagement de l'Etat, en dépit du profond malaise créé par la mort de l'ourse Cannelle (abattue le 1^{er} novembre 2004 par un chasseur) et la décision gouvernementale d'une réintroduction « massive » d'ours dans les Pyrénées, la démarche de l'IPHB, qui s'inscrit dans la recherche de nouvelles formes de gouvernance associant société officielle et société civile, a été jugée « précurseur pour la France et pour l'Union européenne » (H.Ollagnon) et a suscité un grand intérêt en France et jusqu'en Amérique latine.

J-F S.

Voir Julien Bru, *L'institution patrimoniale du Haut-Béarn (1993-2002). Entre société officielle et société civile*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université de Toulouse-Le Mirail, septembre 2003.